

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 21 Juin 2010

L'an deux mil dix, le vingt et un juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Monder AOUADHI, Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Jean-Baptiste BIGOT, Antoine DELION, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Catherine JOUIN REY, Elisabeth SEILER, Muriel NARBONNE, Eliane FABRIS,

Absents excusés : Mr Gérard AUPETIT pouvoir donné à Mme Annick ANTOINE, Mr Antoine FENOLL pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN.

Secrétaire de séance : Mme Christelle INACIO

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22.03.2010

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE SEINE & MARNE CONCERNANT :

Café du village pour la réhabilitation des huisseries + demande de dérogation pour réaliser les travaux rapidement

l'achat d'une balayeuse automotrice

1- Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'est prononcé pour le remplacement des huisseries du café du village actuel pour un montant total de 6.253 € H.T, il propose de solliciter le conseil général pour demander une subvention de 30 % soit 1.875,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les travaux proposés et autorise le maire à solliciter le conseil général pour demander une subvention de 30 %.

2 - Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant l'achat d'une balayeuse avec brosse de désherbage de 2.300 € H.T. et propose de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention de 40 % soit 920 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat d'une balayeuse et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR Yannick BODIN, CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE (Rue des Bas Vergers, rue du Chaudet, rue du Moulin, Entrée rue du Moulin Billard)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conditions climatiques de l'hiver dernier, ont rendu nécessaires les travaux de voirie (rue des Bas Vergers, Rue du Chaudet, rue du Moulin et l'entrée de la rue du Moulin Billard), pour un coût de 16.260 € H.T. il propose de solliciter le sénateur Yannick BODIN pour obtenir une subvention de 50 % soit 8.130 € (étend entendu que si celle-ci n'est pas obtenue les travaux devront être reportés à une date ultérieure)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du sénateur Yannick BODIN pour obtenir une subvention de 50 % afin de pouvoir réaliser les travaux cette année. Si la subvention n'est pas obtenue ceux-ci seront reportés sur un autre exercice.

SIVOM : DEMANDE DE L'ARRET DE LA PRESTATION CONCERNANT LE BALAYAGE DES VOIES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du SIVOM précisant que le contrat de balayage mécanisé des voies routières renouvelé en 2008 prend fin le 1^{er} mars 2011, et le syndicat demande donc si nous sommes toujours intéressés par cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'arrêter cette prestation d'autant plus qu'il a décidé d'acheter une balayeuse automotrice.

VALIDATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES DU BOCAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil un point d'étape du projet de communauté de communes porté par l'Association des Communes du Bocage (ACB).

Il fait état du recrutement par l'ACB, prévu pour le 1^{er} juillet, d'un Agent de Développement Local (ADL) et décrit le contenu de sa mission.

Il présente ensuite un plan de trésorerie prévisionnel de l'ACB faisant apparaître, en dépenses, les salaires et charges de l'ADL, ainsi que les frais divers liés à la mission et en recettes, la contribution du Conseil Général, au moyen du contrat CLAIR, à hauteur de 80 % des dépenses.

Le solde financier par l'ACB, pour maintenir une trésorerie positive tout au long de l'exercice budgétaire 2010, s'élève à 11.000 € ; en conséquence les communes adhérentes devront verser dès le mois de juillet une cotisation à l'ACB d'une montant total de 11.000 €, répartie entre les communes au prorata du nombre d'habitants.

En conséquence, Monsieur le Maire, propose au Conseil de décider le versement à l'ACB d'une subvention de 1.432 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser à l'Association des Communes du Bocage au titre de l'exercice 2010 une subvention de 1.432 €

ACCEPTATION DU DON DU COMITE DES FÊTES DE 1.100,32 € POUR L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR ET DE 596,80 € POUR L'ACHAT D'UN VIDEO PROJECTEUR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les chèques de 1.100,32 € et de 596,80 € du Comité des Fêtes souhaitant participer à l'achat du photocopieur et du vidéo projecteur, et propose d'accepter ce don.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les dons proposés et décide de les créditer au compte 7713 libéralité reçues.

CONFIRMATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE de 80 € A DIX DE TERRE AU TITRE DE L'ARTICLE 6713

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance du 22.03.2010 il a été décidé d'attribuer à l'association Dix de Terre une subvention exceptionnelle de 80 €, or le secrétariat a omis d'établir la délibération correspondante. Il propose donc de confirmer cette subvention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal confirme l'attribution de la subvention de 80 € à l'association Dix de Terre au titre de l'article 6713.

DECISIONS MODIFICATIVES CONCERNANT :

1. BUDGET COMMUNE :

- **Modification des comptes 2080115 en compte 280442 + 7471 en compte 74718**
- **Suppression du compte 7396 et report des fonds (16€) au compte 7363**

2. BUDGET ASSAINISSEMENT

- **Modification des comptes 615 en compte 6156 + 2813 en compte 281315 + 13911 en compte 139111**
- **Rééquilibrage des sections Exploitation et Investissement à hauteur de 0,02 € + Chapitre 042 Exploitation dépenses et 040 Investissement recettes de 0,50 €**
- **Diminution du chapitre 020 « dépenses imprévues » de 61.89 € du fait de dépassement du montant autorisé 7,5 % du montant des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Trésorerie concernant les budgets COMMUNE et ASSAINISSEMENT, demandant de faire des décisions modificatives pour rectifier quelques points, et propose donc concernant le budget COMMUNE :

De modifier les comptes 2080115 en compte 280442

7471 en compte 74718

De reporter les fonds du compte 7396 qui n'est pas un compte de recettes au compte 7363

Concernant le budget ASSAINISSEMENT :

1) De modifier les comptes 615 en compte 5156

2813 en compte 281315

13911 en compte 139111

2) Rééquilibrer les sections Exploitation et Investissement à hauteur de 0,02 € + Chapitre 042 Exploitation dépenses et 040 INVESTISSEMENT recettes de 0,50 €

0,02 € :

Section exploitation imputer le compte 6156 de 0,02 € et section investissement créditer ce même montant au compte 202

0,50 € :

Suite à une erreur de transcription bien affecter la somme de 3.731,73 et non 3.731,23 au compte 281315 et créditer ce même montant au compte 202

3) régularisation du chapitre 020 Dépenses imprévues de 61,89 € (en effet il a été voté la somme de 1.321,52 € alors que le maximum autorisé est de 1.259,63 € soit 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses prévisionnelles de la section), il propose donc de diminuer le chapitre 020 de 61,89 € et de les créditer au compte 202.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve les décisions modificatives proposées.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire signale que l'exposition Dix de Terre a été une réussite, précise qu'il a reçu les remerciements de la Fondation de France pour la subvention attribuée en faveur de Haïti, ainsi que du CDSCF pour sa subvention.

Par ailleurs, il propose de mettre en place :

- L'octroi de la médaille de d'honneur de la Famille Française
- qu'un courrier sera adressé à tous les habitants les invitants au nettoyage de l'Orvanne qui aura lieu le 10.07.2010

Et signale la création d'une nouvelle association à Flagy d'arts martiaux qui débutera ses cours début septembre 2010.